

OUVERTURE DES SOUMISSIONS – RÉFECTION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE FRANCE-GAGNON-LAPRADE

Personnes présentes: Madame Sylvie Champagne, directrice générale, Madame Nicole Garant, secrétaire-trésorière adjointe.

Les soumissions ont été ouvertes le 27 septembre 2018 à 11h01.

SOUMISSIONNAIRES

PRIX

Toiture Morneau

. papier cambridge, 25 ans, IKO	13 432,50\$ excluant taxes
. acier pré-peint, América-na 36 pouces, gage 29	35 088,00\$ excluant taxes
. acier pré-peint, América-na 36 pouces, gage 26	40 872,00\$ excluant taxes
. acier pré-peint, H.F. Junior 16 pouces, gage 29	49 428,00\$ excluant taxes

Sylvie Champagne, directrice générale

Nicole Garant, secr-très. Adjointe

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-XAVIER-DE-BROMPTON COMTÉ DE RICHMOND

Lundi, le 01 octobre 2018 sous la présidence du maire, Monsieur Gérard Messier, séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-François-Xavier-de-Brompton, tenue au lieu habituel. La réunion débute à 19h00. Messieurs les conseillers Claude Paulin et Adam Rousseau ont motivé leur absence.

Sont présents Messieurs les conseillers :

Yvon Larochelle
Alexandre Roy
Michel Frappier
Antoine Simard-Lebrun

Ainsi que la directrice générale
et secrétaire-trésorière :

Sylvie Champagne

Il y a 14 personnes présentes à cette séance.

*** Cette séance du conseil municipal est enregistrée pour les fins de rédaction du procès-verbal.

***** OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire, Gérard Messier, souhaite la bienvenue à tous.

***** RÉGULARITÉ CONVOCATION ET CONSTAT DE QUORUM**

La régularité de la convocation et le quorum du conseil ayant été constatés par le maire, la séance est déclarée par ce dernier régulièrement ouverte.

La réunion débute par un moment de réflexion, lequel texte est lu par Monsieur le conseiller, Monsieur Alexandre Roy.

PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

*** Réflexion

- 1.0 Ouverture de la session et mot de bienvenue du maire;
- 2.0 Régularité convocation et constat de quorum;
- 3.0 Adoption de l'ordre du jour;
- 4.0 Procès-verbal :
 - 4.1 Adoption du procès-verbal du 04 septembre 2018;
 - Info 4.2 Suivi du procès-verbal du 04 septembre 2018;
- 5.0 MRC :
 - Info 5.1 Suivi de la rencontre du 18 septembre 2018;
- 6.0 Correspondance:
 - 6.1 Demande de remboursement pour la réparation d'un ponceau;
 - 6.2 Adoption du bordereau de correspondance du 27 août au 21 septembre 2018 ;
- 7.0 Administration générale :
 - 7.1 22^e édition du Vins et Fromages;
 - 7.2 Services juridiques 2019;
 - 7.3 Nomination des comités consultatifs;
 - 7.4 Formation « Les contrats municipaux dans la foulée de l'adoption des projets de loi 122, 155 et 108 »;
 - Info 7.5 Activités de fonctionnement à des fins fiscales au 30 septembre 2018;
- 8.0 Période de questions (15 minutes);
- 9.0 Sécurité publique:
- 10.0 Travaux publics :
 - 10.1 Subvention accordée pour l'amélioration du réseau routier local municipal;
 - 10.2 Remplacement de deux bornes de lots;
 - 10.3 Convention collective – horaire déneigement saison 2018-2019;
 - 10.4 Convention collective – prime de disponibilité;
 - 10.5 Salariés permanents saisonniers – 17 semaines;
 - 10.6 Achat d'une nouvelle laveuse à pression;
 - 10.7 Quittance et transaction;
 - 10.8 Appel d'offres – chargeur sur roues;
- 11.0 Hygiène du milieu :
 - 11.1 Appel d'offres – vidange, transport et disposition des boues des fosses septiques;
 - 11.2 Dates de collecte des matériaux encombrants;
 - 11.3 Média poste - calendrier 2019 des différentes collectes;
 - 11.4 Service de collecte des pellicules de plastique d'enrobage de la MRC du Val-Saint-François;
- 12.0 Aménagement, urbanisme et développement :
- 13.0 Loisirs et culture:
 - 13.1 Fonds de développement des territoires;
 - 13.2 Entretien et surveillance de la patinoire;
 - 13.3 Avis de motion et présentation d'un règlement décrétant les tarifs de location du CCFGL;
 - 13.4 Soumission : toiture du CCFGL;
- 14.0 Comptes soumis pour approbation;

- 15.0 Affaires nouvelles;
- 16.0 Période de questions (15 minutes);
- 17.0 Ajournement de la séance au 29 octobre 2018 à 19h00;

253-10.2018 3.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Laroche, appuyé par Monsieur le conseiller Alexandre Roy et adopté à l'unanimité des conseillers que la directrice générale soit exemptée de faire la lecture de l'ordre du jour compte tenu que chacun des membres du conseil a reçu copie du document ;

QUE le point 10.8 Appel d'offres – chargeur sur roues soit retiré ;

ET QUE l'ordre du jour soit adopté avec le point « Affaires nouvelles » ouvert.

ADOPTION : 4 POUR

254-10.2018 4.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 04 SEPTEMBRE 2018

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du conseil a reçu copie du procès-verbal du 04 septembre 2018 avant ce jour et déclare en avoir pris connaissance ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Alexandre Roy, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal du 04 septembre 2018 soit adopté tel que déposé.

ADOPTION : 4 POUR

***** 4.2 SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DU 04 SEPTEMBRE 2018**

La directrice générale ne résume aucun dossier.

***** 5.1 SUIVI DE LA RENCONTRE DU MOIS DU 18 SEPTEMBRE 2018 – MRC**

Monsieur le maire donne de l'information sur les dossiers concernant internet haute vitesse, la récupération des pellicules de plastique d'enrobage agricole et les sacs de plastique utilisés dans les commerces.

255-10.2018 6.1 DEMANDE DE REMBOURSEMENT POUR LA RÉPARATION D'UN PONCEAU

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la correspondance reçue le 27 août 2018 quant à une réclamation pour bris du ponceau du 127 rang 6 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité de voirie ont pris connaissance des faits et présente leur recommandation ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Antoine Simard-Lebrun appuyé par Monsieur le conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers d'informer le demandeur que la municipalité autorise le remboursement d'une somme de 327,68\$ incluant les taxes pour les frais reliés à la réparation de ce ponceau sur présentation des pièces justificatives originales ;

ET QUE cette dépense soit assumée par le budget de voirie.

ADOPTION : 4 POUR

256-10.2018 6.2 ADOPTION DU BORDEREAU DE CORRESPONDANCE DU 27 AOÛT AU 21 SEPTEMBRE 2018

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Larochelle, appuyé par Monsieur le conseiller Alexandre Roy et adopté à l'unanimité des conseillers de prendre acte du bordereau de correspondance du 27 août au 21 septembre 2018.

ADOPTION : 4 POUR

257-10.2018 7.1 22^e ÉDITION DU VINS ET FROMAGES

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la correspondance du 20 août 2018 du Parc historique de la Poudrière de Windsor quant à la 22^e édition du Vins et Fromages ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Frappier, appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Larochelle et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser Monsieur le maire Gérard Messier à assister à cette activité du mardi, 25 septembre 2018 au Centre Régional Le Bel Âge et que la municipalité assume les frais de 80,00\$ pour le billet.

ADOPTION : 4 POUR

258-10.2017 7.2 SERVICES JURIDIQUES 2019

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance des offres de services professionnels pour l'année 2019 auprès de Monty Sylvestre, conseillers juridiques ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Alexandre Roy, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser le maire et la direction générale ou tout autre représentant mandaté par la direction générale à recourir aux services du cabinet Monty Sylvestre, conseillers juridiques Inc., au besoin et au forfait de consultation selon les termes de l'offre du 21 août 2018 pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 ;

ET d'accepter l'offre de Monty Sylvestre, conseillers juridiques Inc. pour la lecture et l'analyse des procès-verbaux du conseil, à l'exception des règlements qui s'y trouvent, pour l'année 2019, le tout suivant l'offre transmise par cette firme le 11 septembre 2018.

ADOPTION : 4 POUR

259-10.2018 7.3 NOMINATION DES COMITÉS CONSULTATIFS

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alexandre Roy, appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Larochelle et adopté à l'unanimité des conseillers d'accepter les nominations des élus aux différents comités consultatifs, pour la période se terminant le 04 novembre 2019, tels que présentés ci-dessous:

SÉCURITÉ PUBLIQUE (régie incendie région Windsor, sécurité civile, plan mesures d'urgence)

- Monsieur Yvon Larochelle
- Monsieur Claude Paulin

LOISIRS, CULTURE et FAMILLE (parc des Pionniers, parc Hérons Bernaches, patinoire, partenariat école Arc-En-Ciel, piste cyclable, véhicules hors routes, politique familiale)

- Monsieur Adam Rousseau
- Monsieur Antoine Simard-Lebrun

VOIRIE (entretien des bâtiments)

- Monsieur Michel Frappier
- Monsieur Yvon Laroche
- Monsieur Antoine Simard-Lebrun

ENVIRONNEMENT, HYGIÈNE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE (égouts, bassins versants)

- Monsieur Yvon Laroche
- Monsieur Claude Paulin

URBANISME

- Monsieur Yvon Laroche
- Monsieur Alexandre Roy

FINANCE

- Monsieur Michel Frappier
- Monsieur Yvon Laroche
- Monsieur Antoine Simard-Lebrun

Ce comité se réunit aux trois mois.

RENCONTRES PONCTUELLES

COMITÉ D'ÉCOLE

- Monsieur Gérard Messier

CHAMBRE DE COMMERCE RÉGIONALE

- Monsieur Alexandre Roy

L'ASSOCIATION DU LAC TOMCOD

- Monsieur Alexandre Roy

TRANS-APPEL

- Monsieur Michel Frappier

ENVIRONNEMENT

- Monsieur Alexandre Roy

COMITÉ DE RELATIONS DE TRAVAIL

- Monsieur Gérard Messier
- Monsieur Adam Rousseau
- Monsieur Alexandre Roy

MADA

- Monsieur Gérard Messier

COMITÉ DE L'INNOVATION, DU CHANGEMENT ET DE L'AMÉLIORATION DE L'ORGANISATION

- Monsieur Gérard Messier
- Monsieur Adam Rousseau

- Monsieur Claude Paulin
- Monsieur Alexandre Roy

ADOPTION : 4 POUR

*** Monsieur le maire Gérard Messier précise le rôle de certains comités.

260-10.2018 7.4 FORMATION « LES CONTRATS MUNICIPAUX DANS LA FOULÉE DE L'ADOPTION DES PROJETS DE LOI 122, 155 ET 108 »

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la programmation de l'Association des directeurs municipaux du Québec concernant la formation « Les contrats municipaux dans la foulée de l'adoption des projets de lois 122, 155 et 108 » ;

CONSIDÉRANT QUE les frais d'inscription sont de 307,00\$ excluant les taxes ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Frappier, appuyé par Monsieur le conseiller Antoine Simard-Lebrun et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser la directrice générale, Madame Sylvie Champagne, à assister à cette formation qui aura lieu à Sherbrooke le 30 octobre 2018 ;

QUE la municipalité assume les frais d'inscription et que les frais afférents lui soient remboursés.

ADOPTION : 4 POUR

*** **7.5 ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES AU 30 SEPTEMBRE 2018**

La directrice générale résume les résultats au 30 septembre 2018. Les revenus sont de 2 614 320,56\$ comparativement à un budget de 2 792 964,00\$. Les dépenses sont de 2 203 265,29\$ sur un budget de 2 515 209,00\$. Les immobilisations sont de 924 288,59\$ versus un budget de 144 755,00\$ pour un déficit à date de 513 233,32\$.

*** **8.0 PÉRIODE DE QUESTIONS**

1^e Monsieur Jocelyn Simard demande un suivi concernant les dommages causés à son lac lors des travaux de la rue de l'Église Est. Madame la directrice générale et Monsieur le maire précisent que ce dossier est la responsabilité de la compagnie TGC. Des discussions s'en suivent.

2^e Madame Marjolaine Gagné commente les travaux exécutés concernant l'ordonnance de 2014 du fossé Sansoucy-Dion. Monsieur le maire répond que les procureurs de la municipalité s'occupent de ce dossier.

Madame Marjolaine Gagné demande que le montant facturé pour les travaux du fossé Sansoucy-Dion soit enlevé dans le dossier des taxes municipales de la Ferme Sansoucy.

3^e Monsieur Pierre Riendeau demande de remplacer deux bornes. Madame la directrice demande de transmettre sa demande par écrit.

4^e Madame Marielle Bibeau demande de poser des arrêts à l'intersection de la rue de l'Église et des rues Chabot, Therrien et Simard pour ralentir la circulation. Monsieur le maire explique la politique pour l'installation de panneau d'arrêt.

Madame Marielle Bibeau demande l'installation d'une priorité aux piétons à l'intersection de la rue de l'Église et de la rue Simard. Monsieur le maire explique la demande des citoyens du secteur concernant la vitesse à 30 kilomètres.

- 5^e Monsieur René Lapierre questionne le point « - 10. 8 Appel offres – chargeur sur roues » et l'utilité de ce genre de machinerie. Monsieur le maire répond que ce dossier sera étudié avec d'autres alternatives lors de la préparation du budget 2019.

Monsieur René Lapierre ajoute qu'une niveleuse serait appropriée pour le déneigement et déglacage des rues. Il ajoute qu'un dôme pour protéger la réserve de sable serait une autre alternative.

- 6^e Monsieur Pierre Riendeau pense que la réparation de la niveleuse serait préférable à l'achat d'un autre véhicule.

9.0 SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun sujet n'est discuté.

261-10.2018 10.1 SUBVENTION ACCORDÉE POUR L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL MUNICIPAL

CONSIDÉRANT les termes de la résolution 104-04.2018 par laquelle le conseil municipal établissait l'une des priorités de voirie 2018 comme étant des travaux d'ajout de couche d'enrobé (asphalte) sur une partie de la rue de l'Église est et du rang 6 est ;

CONSIDÉRANT QU'en date du 20 juillet 2018, le ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports accorde une subvention de 20 000\$ pour l'amélioration du réseau routier, selon les recommandations de Madame Karine Vallières, députée de Richmond ;

CONSIDÉRANT QUE le chef d'équipe aux travaux publics confirme la réalisation des travaux ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Alexandre Roy, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers que le conseil approuve les dépenses pour les travaux d'ajout de couche d'enrobé (asphalte) sur une partie de la rue de l'Église est et du rang 6 est pour un montant de 36 752,21\$ incluant les taxes conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports ;

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué;

ET DE statuer que cette dépense est assumée par le budget 02.320.00.625 « Asphalte » dont un montant de 20 000,00\$ est subventionné par ce programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal.

ADOPTION : 4 POUR

262-10.2018 10.2 REMPLACEMENT DE DEUX (2) BORNES DE LOTS

CONSIDÉRANT les termes de la résolution 242-09.2018 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil est informé que deux (2) autres bornes de lots sont manquantes ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Alexandre Roy, appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Larochelle et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser le Groupe HBG arpenteurs-géomètres à procéder au remplacement de ces deux (2) bornes de lots au montant de 500,00\$ excluant les taxes pour l'adresse suivante :

- 202 de l'Église : 2 bornes (chacune à l'extrémité de cette propriété)

ET DE confirmer que cette dépense est assumée par le programme TECQ 2014-2018 et le règlement d'emprunt 2018-225 décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 1 200 000\$ incluant les frais contingents et les taxes nettes pour des travaux d'égout pluvial et de voirie sur une partie de la rue de l'Église est.

ADOPTION : 4 POUR

263-10.2018 10.3 CONVENTION COLLECTIVE – HORAIRE DÉNEIGEMENT SAISON 2018-2019

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la lettre d'entente numéro 2 amendée concernant l'horaire pour couvrir les besoins du déneigement saison 2018-2019 en référence au contrat d'entretien des chemins d'hiver du Ministère des Transports ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Frappier, appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Larochelle et adopté à l'unanimité des conseillers d'entériner la signature de cette lettre d'entente numéro 2 amendée « Horaire déneigement saison 2018-2019 » par les représentants de la municipalité ;

ET QUE cette dépense soit assumée par le contrat 850919640 du MTQ.

ADOPTION : 4 POUR

264-10.2018 10.4 CONVENTION COLLECTIVE – PRIME DE DISPONIBILITÉ

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la lettre d'entente numéro 3 amendée concernant la période de disponibilité pour couvrir les besoins du déneigement saison 2018-2019 en référence au contrat d'entretien des chemins d'hiver du Ministère des Transports ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Larochelle, appuyé par Monsieur le conseiller Alexandre Roy et adopté à l'unanimité des conseillers d'entériner la signature de cette lettre d'entente numéro 3 amendée « Prime de disponibilité » par les représentants de la municipalité ;

ET QUE cette dépense soit assumée par le contrat 850919640 du MTQ.

ADOPTION : 4 POUR

264A-10.2018 10.5 SALARIÉS PERMANENTS SAISONNIERS - 17 SEMAINES

CONSIDÉRANT les termes de la lettre d'entente numéro 2 amendée;

CONSIDÉRANT QUE le chef d'équipe aux travaux publics informe le conseil de la disponibilité de Messieurs Mathieu Gagnon et Daniel Armstrong aux postes de personnes salariées permanents saisonniers de 17 semaines en référence au contrat d'entretien des chemins d'hiver du Ministère des Transports ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Antoine Simard-Lebrun, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers de nommer Messieurs Mathieu Gagnon et Daniel Armstrong aux postes de salarié permanent saisonnier pour une durée de dix-sept (17) semaines à raison de trente-six (36) heures par semaine pour Monsieur Gagnon et de quarante (40) heures par semaine pour Monsieur Armstrong et ce, effectif à compter du 02 décembre 2018 jusqu'au 30 mars 2019, selon les conditions de la lettre d'entente numéro 2 amendée de la convention collective en vigueur ;

ET QUE cette dépense soit assumée par le contrat 850919640 du MTQ.

ADOPTION : 4 POUR

265-10.2018 10.6 ACHAT D'UNE NOUVELLE LAVEUSE À PRESSION

CONSIDÉRANT QUE la laveuse à pression nécessite des réparations estimées à 2 800,00\$;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance des 2 soumissions reçues pour l'achat d'une nouvelle laveuse à pression ;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de voirie ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Antoine Simard-Lebrun, appuyé par Monsieur le conseiller Alexandre Roy et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'achat d'une nouvelle laveuse à pression de 4 000 livres de pression au montant de 4 395,00\$ excluant les taxes de la compagnie Outillages Moteurs C.A. Inc.;

ET QUE cette dépense non prévue au budget 2018 soit assumée par le surplus accumulé non affecté.

ADOPTION : 4 POUR

*** Monsieur le conseiller Antoine Simard-Lebrun précise que cette laveuse à pression peut laver à l'eau chaude.

266-10.2018 10.7 QUITTANCE ET TRANSACTION

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires de la résidence située au 206, rue de l'Église à Saint-François-Xavier-de-Brompton, ont présenté une demande de dédommagement à la Municipalité pour les dommages et les inconvénients qu'ils prétendent avoir subis en raison des travaux exécutés sur la rue de l'Église ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a mandaté Les Services EXP Inc. pour la préparation des plans et devis et TGC pour la réalisation des travaux ;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues dans ce dossier entre les propriétaires, la Municipalité et Les Services EXP Inc. et TGC ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite, sans admission de responsabilité et dans le seul but d'éviter les frais et les inconvénients d'un procès, régler le présent litige à l'amiable ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Alexandre Roy, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers :

D'AUTORISER le maire et la directrice générale à signer le document de transaction et quittance préparé par la firme Monty Sylvestre juridiques Inc. ;

D'AUTORISER le paiement de la somme convenue en règlement complet et final du litige.

ADOPTION : 4 POUR

10.8 APPEL D'OFFRES – CHARGEUR SUR ROUES

Ce sujet est reporté.

267-10.2018 11.1 APPEL D'OFFRES – VIDANGE, TRANSPORT ET DISPOSITION DES BOUES DES FOSSES SEPTIQUES

CONSIDÉRANT QUE la municipalité poursuit en 2019 et 2020, le programme de vidange des fosses septiques ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Antoine Simard-Lebrun, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers de lancer un appel d'offres public pour la vidange, transport et disposition des boues des fosses septiques.

ADOPTION : 4 POUR

268-10.2018 11.2 DATES DE COLLECTE DES MATÉRIAUX ENCOMBRANTS

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite maintenir 3 collectes de matériaux encombrants incluant les matériaux à récupérer avant les encombrants pour l'année 2019 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Frappier, appuyé par Monsieur le conseiller Alexandre Roy et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser une dépense en 2019 d'environ 130,00\$ chacune pour la publicité de 3 annonces distinctes dans le journal l'Étincelle, des dates pour la collecte des matériaux encombrants qui auront lieu le vendredi 03 mai 2019, le vendredi 05 juillet 2019 et le vendredi 18 octobre 2019 ;

QUE ces dépenses soient assumées par la réserve des matières résiduelles ;

ET QUE cette résolution soit transmise à Monsieur Yves Duhamel, de la compagnie Sani-Estrie et à Madame Jennifer Vallières, présidente du comité de l'environnement.

ADOPTION : 4 POUR

269-10.2018 11.3 MÉDIA POSTE – CALENDRIER 2019 DES DIFFÉRENTES COLLECTES

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite informer les citoyens des différentes dates des collectes des matières récupérables, résiduelles, organiques et de gros rebuts pour l'année 2019 sous la forme d'un calendrier d'une page couleur ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Larochelle, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'envoi par média poste à toutes les adresses civiques de la municipalité du calendrier 2019 des différentes collectes ;

ET QUE les frais reliés à ce média poste incluant les frais de conception, d'impression et de distribution soient assumés par la réserve des matières résiduelles.

ADOPTION : 4 POUR

270-10.2018 11.4 SERVICE DE COLLECTE DES PELLICULES DE PLASTIQUE D'ENROBAGE DE LA MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS

CONSIDÉRANT QUE sur le territoire de la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton, on retrouve des entreprises agricoles qui génèrent des pellicules de plastique d'enrobage ;

CONSIDÉRANT QUE la mesure 45 du *PGMR de la MRC du Val-Saint-François* prévoit « *d'évaluer la possibilité de mettre en place une collecte de plastiques agricoles auprès des agriculteurs de la MRC* » ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a étudié plusieurs scénarios de collectes de pellicule de plastique d'enrobage mis en place dans différentes municipalités et MRC du Québec ;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'étude des scénarios, la MRC suggère de procéder en deux phases :

- dans un premier temps, mettre en place une collecte par sac, dans laquelle les agriculteurs déposent leurs pellicules de plastique d'enrobage dans des sacs de plastique, qui sont ensuite récupérés une fois par mois et acheminés sans frais à la *Régie de récupération de l'Estrie* (Récupestrie);
- dans un deuxième temps, offrir aux agriculteurs produisant un volume de pellicules plus important ou ayant des besoins spécifiques, une collecte par conteneur, qui serait effectuée une fois par mois;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 3.1.3 de l'*Entente intermunicipale en matière de gestion de la collecte sélective*, la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton a délégué à la MRC le pouvoir de conclure toute entente en vertu de laquelle un tiers fournira à une municipalité locale donnée, à quelques municipalités locales ou à l'ensemble de celles-ci, un service de collecte et transport des matières recyclables jusqu'à un établissement de récupération et de conditionnement de matières recyclables;

CONSIDÉRANT QUE par pellicules de plastique d'enrobage, on entend notamment les pellicules d'enrobage de balles de foin et les pellicules de plastique recouvrant les silos fosses, lesquels sont constitués de polyéthylène de basse densité (PEBD) ;

CONSIDÉRANT QUE le projet a été présenté au conseil consultatif agricole de la MRC et qu'il a reçu l'appui de ce dernier ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC évalue le coût avant compensation de la collecte par entreprise à entre 200 et 250 \$ annuellement ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC évaluera le pourcentage de compensation à appliquer à ce coût afin de réduire la quote-part à un coût net estimé entre 150 et 200 \$ par entreprise pour les années 2019 et 2020, avec comme objectif de stabiliser le coût de la quote-part pour 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Frappier, appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Larochelle et adopté à l'unanimité des conseillers :

QUE la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton demande à la MRC de l'inclure dans le service de collecte des pellicules de plastique d'enrobage qui sera mis en place auprès des entreprises agricoles de son territoire ;

QUE la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton transmette à la MRC la liste de entreprises agricoles à desservir sur leur territoire;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à la MRC.

ADOPTION : 4 POUR

*** Monsieur le maire précise que ces sacs de plastique sont envoyés dans un site d'enfouissement. La récupération des sacs agricoles pourra être ainsi revalorisée.

*** **12.0 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

Aucun sujet n'est discuté.

271-10.2018 13.1 FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

CONSIDÉRANT les termes de la résolution 208-07.2018 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la correspondance du 30 août 2018 de Développement Val-Saint-François annonçant que la demande de qualification au Fonds de développement des territoires pour le dossier du sentier pédestre n'est pas admissible ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Alexandre Roy, appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Larochelle et adopté à l'unanimité des conseillers d'affecter au surplus accumulé non affecté la somme de 27 422,77\$ pour financer une partie des travaux du sentier pédestre de la rue de l'Église est ;

ET QUE les termes de la résolution 208-07.2018 soit ainsi modifiés.

ADOPTION : 4 POUR

272-10.2018 13.2 ENTRETIEN ET SURVEILLANCE DE LA PATINOIRE

CONSIDÉRANT QUE le conseil est informé que Monsieur Gaston Lebrun est intéressé à s'occuper à nouveau de la patinoire pour l'hiver 2018-2019 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Alexandre Roy, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers (*Monsieur le conseiller Antoine Simard-Lebrun mentionne qu'il pourrait avoir un*

quelconque intérêt et en conséquence se retire de toute discussion et vote relativement à ce sujet) de nommer Monsieur Gaston Lebrun, responsable de l'entretien et de la surveillance de la patinoire pour l'hiver 2018-2019 au coût de 3 785,00\$;

QUE les heures d'ouverture de la patinoire ne soient pas moindres que l'année précédente, à savoir :

Lundi au vendredi : 18h00 à 21h00
Samedi : 13h00 à 16h00 et de 18h00 à 21h00
Dimanche : 13h00 à 16h00 et de 18h00 à 21h00

QUE la patinoire soit disponible lors des jours fériés ;

QUE la patinoire soit disponible durant la période du dîner pour les écoliers;

QUE toute aide supplémentaire et/ou remplacement soit sous la responsabilité de Monsieur Lebrun ;

QUE toute demande de changement d'horaire soit préalablement approuvée par son supérieur immédiat, soit la directrice générale ;

QUE le montant de 3 785,00\$ soit versé par tranche de 1 261,67\$ lors des séances de janvier, février et mars 2019 ;

ET QUE le montage et démantèlement des bandes et filets soient effectués par l'équipe de voirie.

**ADOPTION : 3 POUR
1 ABSTENTION**

Monsieur le conseiller Antoine Simard-Lebrun s'abstient de voter.

273-10.2018 13.3 AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES TARIFS DE LOCATION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE FRANCE-GAGNON-LAPRADE

Monsieur le conseiller Alexandre Roy donne avis de motion qu'à une prochaine séance, sera présenté pour adoption, un règlement décrétant les tarifs de location du centre communautaire France-Gagnon-Laprade ;

Le projet de règlement se résume comme suit : il vise à établir les tarifs de location du CCFGL à compter du 1^{er} janvier 2019 ;

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

Copie dudit règlement sera disponible pour consultation à l'hôtel de ville au moins 72 heures avant son adoption. Des copies seront disponibles pour consultation à la salle du conseil préalablement à l'assemblée où son adoption sera prévue.

ADOPTION : 4 POUR

274-10.2018 13.4 SOUMISSION : TOITURE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE FRANCE-GAGNON-LAPRADE

CONSIDÉRANT les termes de la résolution 250-09.2018;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une soumission suite à l'appel d'offres sur invitation pour la réparation de la toiture du centre communautaire France-Gagnon-Laprade, à savoir ;

Toitures Morneau

. papier cambridge, 25 ans, IKO	13 432,50\$ excluant taxes
. acier pré-peint, América-na 36 pouces, gage 29	35 088,00\$ excluant taxes
. acier pré-peint, América-na 36 pouces, gage 26	40 872,00\$ excluant taxes
. acier pré-peint, H.F. Junior 16 pouces, gage 29	49 428,00\$ excluant taxes

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge à propos de choisir l'option :

- acier pré-peint, América-na 36 pouces, gage 26 40 872,00\$ excluant taxes

CONSIDÉRANT la conformité du soumissionnaire ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Antoine Simard-Lebrun, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers d'accepter la soumission du 26 septembre 2018 de la compagnie Toitures Morneau au montant de 40 872,00 \$ excluant les taxes pour les travaux de toiture du centre communautaire France-Gagnon-Laprade selon le document d'appel d'offres sur invitation de septembre 2018 ;

ET QUE cette dépense non prévue au budget 2018 soit assumée par le surplus accumulé non affecté.

ADOPTION : 4 POUR

COMPTES SOUMIS POUR APPROBATION

COMPTES A PAYER DU 05 AU 30 SEPTEMBRE 2018

	N° déboursé	N° chèque	Lot	Date	N°	Nom	Montant
	201800593 (C)	6436		2018-09-11	24	BELL Canada	628,09 \$
	201800594 (C)	6437		2018-09-11	37	HYDRO-QUEBEC	2 605,65 \$
	201800595 (C)	6438		2018-09-24	37	HYDRO-QUEBEC	2 248,10 \$
Total des chèques émis							5 481,84 \$

COMPTES A PAYER DU 01 OCTOBRE 2018

N° déboursé	N° chèque	Lot	Date	N°	Nom	Montant
201800596 (I)	6452		2018-10-02	5	CLIMATISATION ROGER DEMERS INC.	134,52 \$
201800597 (I)	6469		2018-10-02	8	INFOTECH	367,92 \$
201800598 (I)	6473		2018-10-02	18	L'ETINCELLE	303,13 \$
201800599 (I)	6453		2018-10-02	29	CONSTRUCTION DJL-REGION ESTRIE	891,01 \$
201800600 (I)	6454		2018-10-02	30	DEPANNEUR RENALD MORIN	435,96 \$
201800601 (I)	6458		2018-10-02	34	FEDERATION QUEBECOISE MUNICIPALITES	3 281,97 \$
201800602 (I)	6465		2018-10-02	37	HYDRO-QUEBEC	363,46 \$
201800603 (I)	6466		2018-10-02	38	IMPRIMERIE MARTINEAU INC.	1 252,08 \$
201800604 (I)	6488		2018-10-02	42	PIECES D'AUTO BILODEAU INC.	14,90 \$
201800605 (I)	6445		2018-10-02	51	BELL MOBILITE	87,25 \$
201800606 (I)	6501		2018-10-02	53	SUPERIEUR PROPANE INC.	172,80 \$
201800607 (I)	6503		2018-10-02	54	TARDIF DIESEL INC.	983,76 \$
201800608 (I)	6451		2018-10-02	57	CHERBOURG	88,46 \$
201800609 (I)	6457		2018-10-02	61	EQUIPEMENTS BOB POULIOT INC.	507,66 \$
201800610 (I)	6498		2018-10-02	66	SEL WARWICK	13 055,78 \$

201800611 (I)	6490	2018-10-02	128	POMPES R. FONTAINE -	638,92 \$
201800612 (I)	6480	2018-10-02	143	MINISTRE DES FINANCES	86 514,00 \$
201800613 (I)	6446	2018-10-02	173	CABLE-AXION INC.	530,66 \$
201800614 (I)	6463	2018-10-02	201	GREAT WEST	2 293,30 \$
201800615 (I)	6475	2018-10-02	233	LOCATION WINDSOR	49,66 \$
201800616 (I)	6460	2018-10-02	275	FONDS INFORMATION sur le territoire	24,00 \$
201800617 (I)	6493	2018-10-02	276	REVENU DU Canada	3 701,78 \$
201800618 (I)	6492	2018-10-02	277	REGIMES DE RETRAITE ET ASS. QUÉBEC	557,16 \$
201800619 (I)	6494	2018-10-02	278	REVENU DU QUEBEC	8 892,27 \$
201800620 (I)	6497	2018-10-02	300	SANI ESTRIE INC.	5 659,21 \$
201800621 (I)	6484	2018-10-02	318	PARC DE LA POWDRIÈRE DE WINDSOR	80,00 \$
201800622 (I)	6448	2018-10-02	344	CARQUEST WINDSOR LTÉE	339,47 \$
201800623 (I)	6482	2018-10-02	454	ORIZON MOBILE	162,11 \$
201800624 (I)	6447	2018-10-02	476	CAISSE DESJARDINS DU VAL-SAINT-	361,04 \$
201800625 (I)	6487	2018-10-02	484	PETROLES COULOMBE ET FILS INC.	1 567,30 \$
201800626 (I)	6502	2018-10-02	502	SYNDICAT CANADIEN FONCTION PUBLIQUE	348,19 \$
201800627 (I)	6478	2018-10-02	536	MEGABURO	191,87 \$
201800628 (I)	6468	2018-10-02	575	IN-FO.CA	44,84 \$
201800629 (I)	6459	2018-10-02	577	FINANCIERE BANQUE NATIONALE INC.	13 849,13 \$
201800630 (I)	6495	2018-10-02	616	ROUSSEAU ADAM	64,77 \$
201800631 (I)	6456	2018-10-02	624	ENTREPRISES EXPRESS-ÉLECTRIQUE LTÉE	2 685,83 \$
201800632 (I)	6443	2018-10-02	632	AWI INC.	442,65 \$
201800633 (I)	6489	2018-10-02	643	PLAV AUDIO	252,46 \$
201800634 (I)	6449	2018-10-02	692	CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI	310,15 \$
201800635 (I)	6500	2018-10-02	714	SIROIS PIERRE	600,00 \$
201800636 (I)	6483	2018-10-02	717	OUELLET SUZANNE	455,52 \$
201800637 (I)	6476	2018-10-02	723	MARCHE ST-FRANCOIS	230,16 \$
201800639 (I)	6461	2018-10-02	814	FRAPPIER MICHEL	93,82 \$
201800640 (I)	6505	2018-10-02	893	VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS	222,68 \$
201800641 (I)	6439	2018-10-02	933	9285-3332 QUÉBEC INC.	424,78 \$
201800642 (I)	6491	2018-10-02	945	PRAXAIR CANADA INC.	134,22 \$
201800643 (I)	6455	2018-10-02	965	DUPUIS MARYSE	202,76 \$
201800644 (I)	6467	2018-10-02	998	INDUSTRIELLE ALLIANCE	774,72 \$
201800645 (I)	6481	2018-10-02	1051	MONTY SYLVESTRE INC.	2 894,00 \$
201800646 (I)	6464	2018-10-02	1053	GROUPE ENVIRONEX	161,09 \$
201800647 (I)	6441	2018-10-02	1066	ATELIER LAVOIE	435,28 \$
201800648 (I)	6472	2018-10-02	1117	LES SERVICES EXP INC.	1 771,07 \$
201800649 (I)	6485	2018-10-02	1152	PAVAGES LAVALLEE & LEBLANC INC.	1 126,76 \$
201800650 (I)	6450	2018-10-02	1157	CENTRE CAMION GAUTHIER INC.	705,51 \$
201800651 (I)	6442	2018-10-02	1206	AUMOND ANNE-MARIE	300,00 \$
201800652 (I)	6444	2018-10-02	1216	BEAUREGARD ENVIRONNEMENT LTEE	13 908,15 \$
201800653 (I)	6506	2018-10-02	1233	VIVACO GROUPE COOPERATIF	252,66 \$
201800654 (I)	6496	2018-10-02	1242	ROY ALEXANDRE	301,10 \$
201800655 (I)	6499	2018-10-02	1274	SFL PLACEMENTS	383,52 \$
201800656 (I)	6462	2018-10-02	1276	GRAV-I-TECH	34,49 \$
201800657 (I)	6440	2018-10-02	1291	AQUATECH -SOCIETE GESTION DE L'EAU	2 908,11 \$
201800658 (I)	6486	2018-10-02	1304	PAYSAGE LAMBERT	227,22 \$
201800659 (I)	6471	2018-10-02	1308	LAUZON RICHARD	129,14 \$
201800660 (I)	6504	2018-10-02	1309	TREMBLAY SYLVIE	15,00 \$
201800661 (I)	6470	2018-10-02	1310	LAPIERRE LÉO	327,68 \$
201800662 (I)	6474	2018-10-02	1311	LOCATION EQUIPEMENT BATTLEFIELD (QM)	433,75 \$

Total des chèques émis

184 007,60 \$

SALAIRES PAYÉS – 1077488618-RP-0001

12 028.13\$

SALAIRES PAYÉS – 1077488618-RP-0002

9 643.22\$

275-10.2018 14.0 COMPTES SOUMIS POUR APPROBATION

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du conseil a pris connaissance de la liste des comptes à payer en date du 01 octobre 2018 au montant de 184 007,60\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Frappier, appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Larochelle et adopté à l'unanimité des conseillers que soit adopté la liste des comptes à payer telle que déposée;

ET QUE la directrice générale soit autorisée à en effectuer les paiements à qui de droit.

ADOPTION : 4 POUR

15.0 AFFAIRES NOUVELLES

Aucun sujet n'est discuté.

16.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

1^e Monsieur Kevin Godbout mentionne qu'il manque 8 000,00\$ pour réaliser la phase 2 du Parc Hérons-Bernaches. Il demande si la municipalité pourrait donner 4 000,00\$ en lien avec l'organisation d'une levée de fonds. Monsieur le maire répond de faire une demande écrite.

Monsieur Kevin Godbout demande qui s'occupe des poubelles au parc Hérons-Bernaches ? Madame la directrice générale s'occupe d'aviser la personne concernée.

Monsieur Kevin Godbout demande la durée de vie d'une toiture de tôle versus une toiture de bardeaux d'asphalte. Monsieur le conseiller Antoine Simard-Lebrun répond que la durée de vie pour une toiture de tôle est d'environ trois fois supérieure.

2^e Madame Marjolaine Gagné commente le déneigement dans le rang 2 ouest. Messieurs les conseillers Yvon Larochelle et Alexandre Roy donnent des précisions sur la politique de déneigement. Monsieur le maire ajoute que le temps supplémentaire est autorisé lorsqu'il est justifié. Il ajoute que la politique de déneigement se retrouvera sur le site internet après son adoption.

Madame Marjolaine Gagné demande à quoi va servir le nouveau trottoir sur la rue de l'Église est, vu que la municipalité n'ouvre pas les trottoirs en saison hivernale. Monsieur le maire répond que la municipalité est à mettre à niveau les trottoirs. Monsieur le conseiller Alexandre Roy ajoute que différentes options ont été étudiées dans le dossier des trottoirs de la rue de l'Église est.

3^e Monsieur René Lapierre questionne la facture de Sel Warwick. La directrice générale répond que cette quantité de sel est pour la réserve des chemins municipaux. Monsieur le conseiller Antoine Simard-Lebrun ajoute que le budget pour le sel a été augmenté de 25% avec l'achat de petites pierres. Des discussions s'en suivent.

4^e Monsieur Mike Pezzi donne des précisions sur la réserve de sable et de sel au garage municipal.

5^e Monsieur Kevin Godbout demande s'il existe des subventions pour la construction d'un dôme pour la réserve de sel ? Monsieur le maire répond que ce dossier sera étudié lors du budget 2019. Des discussions s'en suivent.

276-10.2018 17.0 AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alexandre Roy, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers que la séance soit ajournée au lundi 29 octobre à 19h00.

ADOPTION : 4 POUR

Je soussignée, Sylvie Champagne, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits disponibles pour les résolutions ci-haut mentionnées.

Je soussigné, Gérard Messier, maire, confirme que j'ai lu chaque résolution et accepte que le fait de signer le procès-verbal est l'équivalent de signer chacune de ces résolutions.

Gérard Messier, maire

Sylvie Champagne, directrice générale
secrétaire-trésorière